L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 5 OCTOBRE 1875. 49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN. 5 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, coin Bourbon et Conti, vente continuée de gages non retirés.

Par E. Roger & Co., au No 45 et 47 de la rue De Canal—400 caisses chaussures des premières fabriques de l'Est et de l'Ouest.

Par O. Valeton, au No 93 et 95 rue des Magasins—jambons, porc, langues, &c.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 33 de la rue des Magasins—bottes, souliers, brodequins.

Par D. E. Morphy, sur la Levee, au pied de la rue Poydras—huile de graisse et fromage.

Huile de graisse et fromage. — Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Mardi, 5 octobre 1875.

ACADÉMIE—Les Troubadours de Saulsbury.

SALLE ST PATRICK.—Grande Soirée au bénéfice des blessés du 14 septembre et des victimes des désastres au Texas.

Convocation du Comité Central.

A la requête de plusieurs de ses collègues, l'honorable R. H. Marr a convoqué le Comité Central d'Etat du parti démocrate-conservateur pour le 21 octobre courant, à la Nouvelle-Orléans.

Depuis la dernière réunion du comité, le mouvement en faveur d'une convention d'Etat immédiate n'a fait que grandir et, aujourd'hui, on peut dire que la convention aura nécessairement lieu en dépit de toute opposition.

Or le Comité d'Etat, présidé par Mr Marr, a reconnu par ses résolutions que la prochaine convention deveit être une convention démocratique. C'est là un point réglé et acquis. La majorité du comité avait décidé contrairement à l'avis de la minorité, d'ajourner jusqu'à l'année prochaine la réunion de cette convention.

Mais, comme l'a fait observer Mr Marr dans son adresse au peuple, un grand nombre de membres des paroisses étaient absents, et il y avait lieu de croire que, s'ils eussent été présents, la résolution du comité eût été différente.

Un des membres du comité, qui avait voté contre l'appel immédiat d'une convention, Mr Vallé J. Rozier, excellent démocrate, vient, dans une lettre au *Bulletin*, de se prononcer en faveur d'une convention. Il explique ainsi les raisons qui l'ont amené à modifier son opinion;

Je remarque maintenant que le courant de l'opinion publique est fortement dans le sens de la réunion d'une convention le 23 novembre prochain. En outre, le parti républicain est déjà en ligne.

Le comité nommé à Baton Rouge l'a rempli la mission pour laquelle il avait été délégué, il est réellement *functus officio*. Il appartient aux démocrates de s'occuper des questions du jour.

L'objection que nos hommes d'affaires sont opposés, en ce moment, à une agitation politique, ne repose sur aucun fondement. En ville les masses s'occupent de ces questions dans la soirée, sans que cela entrave les affaires de la journée. Dans les paroisses de la campagne, il n'y aura pas de temps à perdre en discussions. Ce que nos amis de la campagne ont à faire, c'est d'élire des hommes qui les représentent réellement, et cela ne peut en rien déranger les travaux de la récolte. Comme il n'y aura pas de nominations à faire pour les emplois, ceux qui ne recherchent que les places ne créeront ni dissensions, ni divisions.

La Convention sera certainement un corps délibérant populaire et elle déterminera la politique à suivre par les citoyens honnêtes et intelligents de l'Etat. Tarder est courir le risque des malentendus et des agitations. Nos adversaires politiques étant complétement disciplinés, nous nous trouverions l'année prochaine, en face d'eux dans des conditions désavantageuses si nous ne nous préparions pas à la lutte.

La remarque que fait Mr. Rozier sur ce point que la convention n'aura pas à choisir de candidats, est un des meilleurs arguments à faire valoir en faveur de la réunion d'une convention en novembre. Ce sera une garantie pour la bonne composition de cette assemblée, car les ambitions personnelles et la camaraderie auront beaucoup moins de part au choix des délégués qu'elles n'en ont habituellement.

Depuis l'ajournement du comité, les meneurs du parti radical ont fait d'actives démarches pour désorganiser le parti conservateur. Ils vont évidemment chercher à entamer la majorité anti-radicale de la Chambre et ils sont disposés, sans doute, à faire de grands sacrifices dans ce but.

La réunion d'une convention démocratique en novembre, contrecarre tous leurs plans et nous comprenons leur mécontentement et celui des politiciens qui étaient disposés à compromettre avec eux. Mais il serait incompréhensible qu'en présence de manœuvres aussi patentes, les conservateurs sincères ne s'issent pas le danger de l'inaction.

Il n'est que trop clair qu'en laissant le champ libre à MM. Kellogg, Packard, Warmoth et à leurs agents, on leur fera la partie belle pour mener à bonne fin leurs intrigues et leurs tripotages, et qu'ils ne se gênent, en divisant les conservateurs de la Chambre, à se rendre maîtres de la situation politique et à assurer la domination du radicalisme en Louisiane pour une nouvelle période de deux ou de quatre années.

La réunion d'une Convention populaire nous paraît indispensable pour organiser et discipliner nos forces et pour arrêter une ligne politique qui consolide notre majorité dans la Chambre de la Législature et qui serve de base aux efforts de nos représentants au Congrès.

Un appel en faveur d'une Convention le 23 novembre prochain a, d'ailleurs, été signé, à la Nouvelle-Orléans et dans les paroisses, par un grand nombre de citoyens, dans la liste desquels nous voyons figurer les noms les plus respectés de l'Etat. Nous espérons donc que le Comité central, lorsqu'il se réunira, le fera plus d'objection à l'appel d'une Convention et nous recommandons instamment aux membres des campagnes qui sont en faveur de la mesure de venir l'appuyer de leur influence et de leur vote.

LE PROFESSEUR TICK n'échappera pas à la critique.— Un autre professeur, Mr C. M. Woodward, dans une "lecture" intitulée "examen de la base astronomique sur laquelle repose la théorie météorologique des équinoxes planétaires," a qualifié de tissu d'ignorance le livre du savant dont St-Louis s'honore.

Mr. Tice, dans une conversation provoquée par un reporter, a dit à celui-ci que M. Woodward n'avait pas présenté la question sous son véritable point de vue. "Il est probable, a-t-il ajouté du ton d'un véritable philosophe, que je répondrai bientôt à ses remarques; je ne peux pas le faire en ce moment, car je m'occupe de deux discours dont l'un aura pour but d'expliquer la nature, la cause et les fonctions des pressions barométriques, hautes et basses," et que je prononcerai, en décembre prochain, devant la société des professeurs de Merico. Je ne tiens pas, cependant, à répondre à la lecture du professeur; je préfère laisser mes théories à la décision du temps; si elles sont exactes, on n'aura pas besoin de les défendre, si elles ne le sont pas, elles auront le sort de tout ce qui n'est pas vrai. Je suis anxieux que le peuple prenne note de mes prédictions dans les trois mois qui vont suivre; si elles se vérifient, les opinions que j'ai exprimées prévaudront.

Le *Times* de St. Louis, au reporter duquel nous devons les paroles que nous venons de reproduire, croit que la critique de Mr Woodward n'a nullement ébranlé les convictions de Mr Tice quant à l'exactitude de ses théories, et que le public ne tardera pas à en avoir la certitude.

—Mr D. Jamison Jr a communiqué au *Picayune* une lettre dans laquelle l'éminent professeur discute l'effet probable des pressions barométriques sur notre température. Notre confrère est persuadé que les planteurs—les planteurs sucriers surtout—n'ont guère de raisons de redouter les gelées.

Immense assortiment de vêtements d'enfants, de 3 à 10 ans, chez C. Lazard & Co., coin Vieille-Levée et Ste-Anne.

Chambre de Commerce.

La taxe du sucre.

La Chambre est appelée à l'ordre à sept heures et demie, par le président M. Cyrus Bussey.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé. Une communication de Mr Saml. Mullen, surintendant du "Southern States Agricultural and Industrial Exposition Association," demandant de la part du comité exécutif la nomination par le président de la Chambre de Commerce, d'un comité chargé de convoquer une convention des marchands du sud et de l'ouest ainsi que des représentants du Mexique, de l'Amérique et de l'Amérique centrale qui se réunira à l'exposition au mois de mai prochain.

Sur motion du col. J. M. Sandidge, le président est autorisé à nommer un comité de trois membres.

Plusieurs communications relatives à la taxe du sucre sont lues et inscrites au procès-verbal. Le président explique l'objet de la réunion et invite à exprimer leurs vues les personnes présentes capables de donner des explications intéressantes sur la question, qu'elles fassent, ou non, partie de la chambre de commerce.

Mr Wyche (membre) se prononce en faveur d'une réduction immédiate de la taxe actuelle—12 pour cent—afin de conserver sur le marché de la Nouvelle-Orléans, le sucre des planteurs de la Louisiane. Il éprouve la crainte, si cette réduction ne leur est pas concédée, qu'ils ne favorisent les marchés de l'Ouest.

Mr Dolhonde (membre) s'oppose à toute réduction pour le moment, parce qu'il prétend que les acheteurs à l'étranger sont tout aussi exigeants que les acheteurs de la Louisiane et que les planteurs ont intérêt à conserver leurs sucres à leur propre marché. Il termine ses remarques en proposant la fondation d'une Bourse au Sucre.

Le même membre présente une résolution fixant la tare à 12 0|0, mais elle est amendée et c'est la tare à 10 0|0 qui prévaut.

Une autre résolution, qui est adoptée également, recommande aux planteurs de la Louisiane de marquer leurs colis suivant la tare actuelle en inscrivant aussi leurs noms et lieux de résidence.

Ont voté pour la tare à 10 0|0 MM. Welcher, Dolhonde, Sexias et Raymond; ont voté pour la tare à 12 0|0 MM. Tucker, Putnam et White.

La Chambre s'est occupée aussi du commerce du riz et une résolution pour nommer un comité de cinq a été adoptée. Ce comité est chargé de faire un rapport à ce sujet.

Une autre résolution portant que le Président nommera un certain nombre de délégués à la convention du chemin de fer Pacifique par le Texas, qui doit se tenir à St. Louis, a été adoptée.

Mr. Putnam revient sur certaine assertion que les journaux avaient rapportée comme ayant été faite devant le Comité d'Investigation congressionnel par le Col. G. H. Oglesby et demande qu'on insère dans le journal de la Chambre la ratification du procès-verbal de cette époque ainsi que le désaveu fait par Mr. Oglesby.

La demande est reçue.

Louisiane.

Nous lisons dans la *Sentinelle de Thibodaux*:

La récolte de cannes produira-t-elle ce que les gens de la ville prétendent? S'il faut en croire les gens de la campagne, c'est-à-dire ceux qui sont à même de pouvoir juger en connaisseurs et sur les lieux, le rendement sera loin de répondre aux espérances qu'on avait fondées sur elle. D'abord les pluies fréquentes et les forts vents ont fait un tort sensible. Ensuite la plus grande partie des planteurs ont encore leur bois de chauffage dans la cyprière et sont, vu l'état des chemins, incapables de le faire transporter à leur sucrerie. Comme on le voit tout n'est pas rose dans le métier de planteur, et surtout cette année-ci où les prédictions du professeur Tice semblent vouloir se réaliser.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La troupe Salsbury, autrement dite les "Troubadours" remplace avantageusement les "Mimiques" qui ont inauguré cette année la saison à l'Académie, et, si la foule qui a suivi les deux premières représentations de cette troupe, se porte avec le même empressement aux représentations subséquentes, M. Bidwell sera satisfait de sa semaine, l'engagement des Troubadours se bornant à huit jours seulement.

POUR LES BLESSÉS DU 14 SEPTEMBRE.—Les dames de l'association de secours Crescent City donnent ce soir, à la salle St Patrick, une grande représentation pour les blessés du 14 septembre et aussi pour les habitants qui ont souffert de l'inondation sur la côte du Texas. Le spectacle se composera de six tableaux tous plus saisissants les uns que les autres et chaque tableau sera suivi d'un morceau de musique ou de chant. On entendra le professeur Van Hoffien et l'un de ses élèves; Mr Fred. N. Thayer, Mlle Ida Riemann, le Quartette allemand, Mr Greulich accompagnera. Voyez aux annonces le programme qui est riche et très varié.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 18 septembre de l'*Illustration* et du *Monde illustré*.

GRAND DÉBALLAGE DE CALICOTS ET NOUVEAUTÉS.—Dans la dernière annonce de la maison Danziger une erreur typographique a transformé les articles mohairs noirs en moire noire. Ces mohair qui valent 75 cents sont vendus à 50 cents et les mohair lustrés qui valent une piastre sont vendus à 65 cents.

Aujourd'hui, la maison Danziger annonce dans nos colonnes un lot de calicots de couleur, bonne qualité à 5 cents la yarde, un autre lot de calicots français bon teint largeur d'une yarde, à 8 cents seulement. Nous signalons aussi à nos lecteurs un beau choix de nouveautés pour robes et un assortiment de tournures d'un nouveau genre.

☞ On trouve au Robt. E. Lee Hat Store, à l'angle des rues Canal et Bourbon et à l'angle des rues Royale et St-Louis, des chapeaux de feutre du dernier genre et à des prix modiques.

Le meilleur et le plus bel assortiment de vêtements d'enfant qui ait jamais été reçu à la Nile-Orléans se trouve chez C. Lazard & Co., coin Vieille-Levée et Ste-Anne.

MEUBLES.—Nous avons vu, il y a quelques jours, des meubles très nouveaux et très brillants dans une maison qui cependant ne passe pas pour très riche. Etonné de ce luxe, nous avons demandé d'où pouvaient venir ces beaux meubles; supposant naturellement qu'ils avaient été achetés à l'encan. Ils viennent de chez J. Hubbard, qui a un vaste magasin en cette ville, au coin des rues Remparts et Perdido, nous a-t-on répondu, et qui les vend à des prix d'une modicité vraiment incroyable.

—Un télégraphie de Vienne, le 14 septembre, au journal anglais l'*Hour*:

"Des avis de Bucharest annoncent que le mécontentement ne fait qu'augmenter de jour en jour contre le prince Charles et ses Allemands.

"Le bruit court que le gouvernement a découvert un complot ayant pour but le renversement du prince Charles et la proclamation du prince Milan de Servie comme souverain de la Roumanie."

—Pensées de la *Vie parisienne*, pensées très détachées;

Quand les femmes reconnaissent la reine d'un salon, elles lui font porter sa couronne les jupons en chaut.

On ne se trompe jamais si bien que lorsqu'on cherche à raisonner les actes d'une femme.

Ne confier jamais de secret à une femme: ou bien elle est perfide et vous trahit, ou bien elle est discrète et se trahit.

Si les hommes voulaient se souvenir près des femmes de ce qu'ils savent par cœur, la coquetterie deviendrait bien inoffensive.

Entre deux êtres susceptibles d'amour, l'amitié seule a tout l'air d'une mystification.

Si la vertu ne consistait que dans le nombre de tentations vaincues, bien des pécheresses l'emporteraient sur certaines femmes réputées vertueuses.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES BOUCHERS.

Neuvième Anniversaire.

Dimanche dernier l'Association de bienfaisance des Bouchers, composée de 200 membres, ayant en tête sa jolie bannière et la grande bande de Ch. Yager, a paradé dans nos rues, favorisée par un temps à souhait. Il ne faisait ni chaud ni froid, ni pluie ni soleil; un véritable temps de procession et de parade. Dans le centre de la ligne on voyait les drapeaux américain et allemand.

Avant de quitter son quartier général, la procession avait reçu de Mr Bazile Dabat un magnifique drapeau français dont la présentation et la réception ont donné lieu à plusieurs discours de circonstance. En se rendant au marché des Magasins, la procession s'est arrêtée au No 310 de la rue Terpsichore où Mlle Adélaïde Matharan a présenté une belle guirlande portant les emblèmes, arrangés avec art, des diverses nationalités composant l'association.

Après avoir visité les marchés d'en haut, la procession s'est rendue aux marchés français et a continué sa marche dans les rues du Troisième District. C'est de là qu'elle est revenue pour gagner la Salle d'Harmonie, son lieu de halte où elle est arrivée à 5 heures. Dans sa course, l'association avait donné une sérénade aux divers journaux de la ville. Devant nos bureaux, elle a fait jouer la Marseillaise, attention à laquelle nous sommes fort sensibles.

Nous ne devons pas oublier de dire qu'au coin des rues St-Philippe et Chartres, Mr Charles Manjin avait offert à l'association un magnifique punch.

Le dîner servi à la salle de l'Harmonie a été un des plus beaux qu'on ait jamais préparés en cette ville. On y trouvait tout ce que le marché pouvait présenter de plus rare. Les viandes en étaient exquises et les vins de première qualité et des crus les plus célèbres. C'était un véritable festin auquel tout le monde a fait honneur et association et invités.

Après le champagne et le café, les personnes dont les noms suivent ont pris la parole: Wm. Maylie, le juge Gastinel, Julien Michel, le rapporteur du *N. O. Times*, le Dr Lemonnier et d'autres.

Un toast porté au succès de l'*Abeille* a été accueilli par notre rapporteur avec un sentiment de reconnaissance profonde, sentiment que nous partageons cordialement.

A la charge conclusion de discours la bande de Jaeger jouait une fanfare et la fête s'est prolongée ainsi jusqu'à une heure avancée de la soirée. L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner et le tout s'est passé d'une manière brillante. Nous remercions l'association de toutes les courtoisies qu'elle a prodiguées à notre rapporteur qui nous charge à son tour, de présenter à l'association ses plus vifs remerciements.

Voici la liste des officiers de l'association:

Président, William Maylie; vice-président, André Maillie; trésorier, Bazil e Dabat; secrétaire, Louis Grégoire; grand marchal, Jean Sonnale.

Ordonnance:—Louis Gregoire, Silvein Chanfraud; assistants, Germain Goyôt, Ant. Luigi, Pierre Setz, Louis Breffeilh.

Le tracas de la rue Royale.

Nous avons peu de choses à ajouter à ce que nous avons rapporté dans notre numéro de dimanche matin sur cette affaire, à propos de laquelle aucun de nos confrères, qui n'ont fait leur rapport que le lendemain, ne donne plus de détails que nous quant à la cause même. Seulement nous avions oublié de dire que le capt. Montamat avait été arrêté.

Cette affaire a été appelée hier matin devant la seconde cour municipale. Le capt. Montamat, capitaine de la police du port, et le sergent McCann, accusés d'avoir troublé la paix, et l'officier Sherman, accusé d'avoir tiré avec des intentions meurtrières, ont été traduits devant le juge. Mais le capitaine Lawler n'ayant pu se présenter pour raison de maladie, les affaires ont été remises.

Il y avait beaucoup de monde à la cour. On désirait savoir quelle était la cause de ce désordre dans une zone de police. Le renvoi de l'affaire a donc causé un vif désappointement.

Une particularité est que B. P. Macocky et le sergent McCann avaient fait des affidavits s'accusant mutuellement d'assaut et batterie avec des armes dangereuses. Les affidavits ayant été retirés par les deux parties, l'affaire en est restée là, tout aussi obscure qu'auparavant.

Quant à Mr R. Brousseau, il a reçu toutes les balles qui étaient destinées au capitaine Lawler. La première lui a fait une blessure à la cuisse, mais dans les chairs seulement. La seconde, qui l'a blessé à la main, ne paraît pas avoir causé de lésion dangereuse. La troisième a percé le bas de son pantalon sans toucher à la jambe.

Suspension.

Le capt. Montamat, le sergent McCann et le policier Sherman de la patrouille du port, arrêtés rue Royale, samedi soir, sur l'accusation d'avoir troublé la paix, ont été suspendus de leur service par le col. Loan, chef de police. L'affaire sera instruite devant le Bureau métropolitain, vendredi.

Le capitaine L. Malone, chef des détectives, est assigné au commandement du précinct du port pendant la suspension de service du capitaine Montamat ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

Cour Supérieure Criminelle.

Cette cour a tenu séance hier matin. Etaient présents le juge Hiram Steele, l'avocat général A. P. Field, et l'avocat de district John Mc Phelin. La liste du jurè a été appelée et 74 jurés compétents ont été choisis. Environ 24 prises de corps ont été ordonnées. Plus tard le juge a nommé le grand jurè. Diverses causes ayant été fixées, les affaires de la session commenceront demain.

Cour de District Supérieure.

Le juge Tissot a présidé hier en l'absence du juge Hawkins et a ajourné la cour au 5 octobre.

Le Grand Jurè.

Le tirage des petits jurés de la cour criminelle n'est pas encore complet.

Voici la liste nominale des membres du Grand Jurè:

A. A. Wood, foreman.
Abraham A. Yates,
Roberts Upahur,
Paul Travigne,
Henry Washington,
W. C. Kinsella,
Henry Armstrong,
Martin Finnerty,
Jerry Donovan,
H. B. Ferguson,
S. E. Gleason,
H. C. Stone,
Charles Ramel,
Jesse Blakely,
C. F. Raymond,
Adolph Victor,

Le juge Steele leur a adressé une allocution où nous remarquons les passages suivants:

"Vous devez particulièrement vous mettre en garde contre ceux qui voudraient se servir du Grand Jurè pour favoriser des plans ou des intrigues ou pour satisfaire des inimitiés personnelles. Ce n'est pas non plus ici le lieu des discussions politiques, et j'espère que toute tentative pour obtenir des avantages politiques par le moyen du Grand Jurè sera promptement repoussée."

Nous croyons devoir reproduire aussi ce que le juge Steele dit à propos du port d'armes cachées:

"Un des délits, qui sont du ressort de cette cour, est celui de porter des armes cachées, pistolets, poignards, couteaux, &c.... Cet usage déplorable a été toujours une source de crimes dans cette communauté, causant nombre d'homicides, qui auraient pu être évités autrement, et il est à regretter qu'il soit encore pratiqué par quelques gens qui, sans cela, seraient regardés comme de très dignes citoyens.

"Nul homme ne doit prétendre à être un bon citoyen s'il ne se conformait et ne voit strictement une loi de l'Etat, nécessaire à la paix et à la sécurité de la communauté. Tant que des personnes exposées à des difficultés possibles seront la permission de marcher dans les rues en portant sur elles des armes meurtrières, il ne pourra y avoir de sûreté pour la vie de personne.

Coups de pistolet dans un bal.

Dimanche matin, sur les deux heures, dans un bal de gens de couleur, donné au coin des rues Lapeyrouse et Joséphine, dans une salle très connue du 3e district, où la race noire est fort nombreuse, une querelle s'est élevée parmi les danseurs à propos de leurs dames. L'un d'eux, nommé Aristipe, plus animé et plus vif que les autres, a tiré une arme à projectiles, et s'en est servi d'une manière si malheureuse, qu'il a manqué ceux qu'il visait et atteint ceux qu'il ne visait pas, comme le sergent Sherman. Une femme a été blessée à la jambe et un petit garçon nommé Victor Toissend au bras droit. Ces blessures ne paraissent pas dangereuses. Aristipe après ces deux beaux coups, s'est empressé de déguerpir et n'a pas reparu.

Coups de rasoir.

Une querelle s'est élevée dimanche, sur les 3 heures de l'après-midi, dans un magasin de nègres rue des Remparts 214, occupé par D. Termondi, entre deux hommes nommés Andrew Smith et D. N. Henriquez. Le premier a reçu trois coups de rasoir, à la figure sur le côté droit, au cou et au menton. Le second a été rudement battu et a reçu des coups de pied à la tête et à la figure. Les deux hommes ont été envoyés à l'hôpital de Charité, où leurs blessures n'ont pas été jugées dangereuses par le Dr. Lewis qui les a examinées. Cependant, Henriquez étant âgé de 75 ans, il est possible que ses contusions dont il souffre aient un sérieux résultat. Les deux hommes, dit le rapport, étaient pris de boisson, et il y avait entre eux un vieux levain d'inimitié.

Vol.

Delphiné Allain, jeune sylphide de la Senegambie, a été arrêtée, hier, au No 272 de la rue Bourgogne, accusée par Elize Johnson du crime de vol. Elle a été amenée à la station du 3e precinct avec la perspective d'être transférée à l'hôtel de paroisse, rue d'Orléans.

Vol.

Dans la nuit de samedi au dimanche, la résidence de Wm. Knox, rue St-Louis 214 a été visitée par des voleurs qui ont enlevé les articles suivants: une montre et une chaîne d'argent avec un brimborion d'or qui y était attaché, un porte-monnaie contenant $5 en billets des E.-U., un habit et une paire de souliers. Les voleurs ont grimpé le long des piliers de la galerie et se sont introduits dans la chambre par une fenêtre.

Un criminel sen endurci.

L. Waiffler, en apprenant qu'un nommé Alex. Pierre avait fait un affidavit contre lui devant le juge Staës, pour abus de confiance et détournement, s'est constitué lui-même prisonnier et a été enfermé au corps de garde de la place Jackson.

Flagrant.

Joe Fernandez, alias Bonaventura, accusé d'avoir troublé la pêche d'une dame et d'y avoir pris $15, samedi dernier, a été envoyé par le juge Evans, hier matin, devant la Première Cour de District sous une caution de $500.

TEMPERATURE.—4 Octobre 1875.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	72	22
12 M.	81	27
3 P. M.	80	27
6 P. M.	73	23

☞ Les meilleurs chapeaux de soie, les plus élégants et les meilleurs marchés s'achètent aux deux magasins du Robt. E. Lee: l'un à l'angle des rues Canal et Bourbon, et l'autre à l'angle des rues Royale et St-Louis.

Vêtements à la dernière mode pour jeunes garçons et enfants, chez C. Lazard & Co., coin Vieille-Levée et Ste-Anne.

LES PRINCES D'ORLÉANS.—Nous lisons dans la *Liberté*:

On assure que le duc de Nemours qui, seul de tous les princes d'Orléans, n'a pas été consulté sur la fameuse note du *Journal de Paris*, désapprouve la teneur et l'esprit de ce document, et se considère comme irrévocablement engagé envers la monarchie héréditaire par la démarche du comte de Paris à Froshdorf le 5 septembre 1873.

Le *Figaro* dit de son côté:

Nous croyons pouvoir affirmer l'exactitude de la note suivante, relative aux princes d'Orléans.

Les prétendues révélations du journal de M. de Girardin, ont causé moins d'émotion qu'on ne le suppose parmi les amis intimes du comte de Paris, et il importe ici de faire une distinction entre les Orléanistes militants de la Chambre, et les personnages restés fidèles à la famille de Louis-Philippe.

Ces derniers ont pu s'agiter beaucoup, et par leurs démarches et leurs paroles justifier en apparence tout au moins, les récits détaillés de la *France*; mais, où les récits cessent d'être vrais, c'est quand ils font de Mr le comte de Paris une partie active de ces démarches.

Aucun acte, aucune déclaration de sa part ne permettent de lui attribuer les vues et les intentions qu'on lui prête dans la presse républicaine.

—L'*Union* juge sévèrement une brochure qui vient de paraître sous ce titre: *Les Responsabilités. Lettres d'un Gentilhomme de province à Mgr le comte de Chambord*. La conclusion de la brochure, qui presse le prince d'abdiquer, en indique assez l'origine; voici qu'en dit l'*Union*:

Nous avions voulu douter de sa publication, ou tout au moins des conclusions qu'on attribuait à l'auteur anonyme. Nous nous sommes trompés: il s'est trouvé en France un homme, qui n'est ni un prêtre, ni un gentilhomme! qui n'a pas craint de donner publiquement un libre cours aux récriminations hypocrites, aux acquisitions sourdes et cruelles dont les ultralistes rebelles ont voulu masquer l'envie de la trahison.

La brochure est un pamphlet. Nous y retrouvons toutes les inspirations de la rancune et de la haine qui sont au fond de cœurs coupables de félonie. Et, afin que rien ne manque à la perversité de l'œuvre, le nain qui frappe toujours dans l'ombre, la bouche qui ment se cache sous un voile, l'insulteur ne se nomme pas; le chevalier félon se dérobe et refuse de combattre à visage découvert.

La brochure que nous signalons est le prélude de la prochaine campagne où l'orléanisme impénitent va de nouveau, par ses manœuvres, laisser libre carrière à l'Empire et à la République.

—La *Charente* donne les détails suivants sur un épouvantable incendie qui a jeté la désolation dans la commune de Champniers, près d'Angoulême:

"Vers sept heures du soir, la nommée Catherine Mausset étant venue acheter un litre de gaz-Mill, M. Brousse voulut servir cette femme; le feu prit alors à une petite lampe économique qu'il venait d'allumer. Brousse chercha à l'éteindre, et dans son mouvement il abandonna la bouteille qu'il tenait à la main, ainsi que le bidon rempli d'essence gaz-Mill. En même instant, la maison a été complétement envahie par les flammes. Trois autres bidons, dont deux contenant du gaz-Mill, et l'autre du pétrole (environ 20 litres chacun), ont aussitôt fait explosion.

Brousse, dont les vêtements avaient pris feu, courut aussitôt au premier étage, que les flammes avaient déjà atteint, pour sauver deux de ses enfants qui dormaient sur un lit: l'un de ces petits, Auguste, est âgé de sept ans, l'autre, Alexandrine, est une petite fille de trois ans.

Malheureusement, le feu s'était communiqué au lit, et Brousse a dû les abandonner à la rage du feu; lui-même s'est précipité, tout en flammes, par une croisée située à 3 mètres 50 centimètres du sol. Brousse était dans le plus triste état: tout son corps était couvert de brûlures.

Les cadavres des pauvres enfants ont été trouvés dans les décombres par les nommés Raymond, propriétaire, et Lacoste, charpentier; ces cadavres étaient tout carbonisés.

Brousse n'a survécu que quelques heures à cet affreux sinistre.

☞ Pour se conformer à la mode, il faut se coiffer aux magasins du Robt. E. Lee, angle St-Louis et Royale, et angle Canal et Bourbon.

Vêtements d'enfant en quantité suffisante pour répondre aux besoins de toute la ville chez C. Lazard & Co., coin Vieille-Levée et Ste-Anne.

—40—

Fièvre de marais.—Les récentes pluies qui ont inondé les plus fertiles basses terres des Etats-Unis ont non seulement causé beaucoup de désastres et de ruines, mais elles ont encore, comme on devait s'y attendre, engendré malaises fièvres de frisson, bilieuses et rémittentes et d'autres maladies d'infection. Les rayons du soleil agissant sur une végétation saturée d'eau et sur des mares isolées laissées par les eaux qui se retirent, ont répandu des miasmes pestilentiels. Les meilleurs préventifs sont les "Hostetter's Stomach Bitters", pour lesquels, plus particulièrement dans l'Ouest et le Sud-Ouest, où l'inondation s'est fait le plus sentir, les demandes ont dépassé tout ce qu'on avait vu jusqu'à présent pour les remèdes les plus populaires. Jamais les Hostetter's Stomach Bitters n'avaient été soumis à une épreuve plus positive et jamais leurs excellents effets n'avaient été si parfaitement reconnus.

Décédée, lundi à minuit et demi, à l'âge de vingt-quatre ans, BERTHE LAYA, épouse bien aimée du docteur THOMAS LAYTON. Les amis de son mari et ceux de son beau-père, Mr Thomas Layton senior, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu CE MATIN, mardi, 5 du courant, à 10 heures. Le convoi partira de la église de Notre Dame de Bon Secours, rue Jackson.

Décédé hier à 10 heures du matin, à l'âge de quarante ans, FRANÇOIS LOUELL, natif de France. Ses amis et connaissances ainsi qu'ceux de sa famille sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure No 164 rue St-Pierre.

Décédé, le 4 octobre 1875, à 10 heures et demie du soir, à l'âge de 2 ans et 2 mois, EDOUARD ESPENAN, fils de Char. Espenan et de Odile Auber. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 5 heures du soir.

Le corps est exposé chez Mr C. V. Fonton, rue des Remparts 165, entre Orléans et Ste-Anne.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana.—An No 19 de la rue du Camp.— Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1875.—Avis est donné aux membres de cette Société, de la mort de W. H. Anderson, décédé, à New York, le 12 avril 1875; de la mort de John Boulé, décédé, à Houston, le 22 avril 1875, de la mort de J. B. Lessepe, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 27 avril 1875. Ils sont requis, sans autre avis, de se présenter aux bureaux de la Société, No 19 de la rue du Camp, et d'y payer $1 25 sur chacun de ces décès d'ici au 11 novembre 1875, à 4 heures de l'après midi.

R. W. YOUNG,
Secrétaire.
2 oct—au 11 oct.

Les nouveaux billets à prime de la ville
SONT EN VENTE CHEZ
J. BRETTE,
14 - - rue St.-Charles - - 14
Les billets portent intérêt et sont toujours bons jusqu'à ce qu'ils aient gagné.
N. B. Le premier tirage à la Loterie aura lieu dans quelques jours. 5 oct—1jf

AUX MAGASINS DE
DANZIGER,
No. 203 de la rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts,
—ET—
Nos. 228 et 230 de la rue Royale, coin St-Philippe.
NOUS VENONS DE BALLER:
2 caisses CALICOTS bon teint, bonne qualité à seulement 5 cts la yarde.
3 caisses CALICOTS français, bon teint, larges d'une yarde, à seulement 8 cts.
—EGALEMENT—
NOUVEAUTÉS en étoffes pour robes,
—ET—
Un choix de TOURNURES d'un nouveau genre, à 25 cts et au dessus.
—CHEZ—
DANZIGER,
203 rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts,
—ET—
Nos 228 et 230 de la rue Royale.
6oct—1f Coin St-Philippe.

ROBT. E. LEE,
HAT STORE,
Au coin des rues Canal et Bourbon.
—ET—
au coin des rues Royale et St-Louis.
6oct—1m 112j

BERCIER & DE SMET,
43.....VIEILLE-LEVÉE.....43
(Decatur.)
ASSORTIMENT COMPLET
D'articles de Bordeaux, Marseille, &c.
Vins, Eaux-de-Vie, Liqueurs, Cordiaux, Fruits, Conserves, Légumes, Huiles, Pâtes Alimentaires.
8 oct—2f. Whiskey, &c.

Changement de local.
BERCIER & DE SMET,
Importateurs et seuls agents en cette ville de
OTARD, DUPUY & CO.,
JULES ROBIN & CO.,
SIGNOURET FRÈRES,
MARIE BRIZARD & ROGER,
MAISON BILLET, &c., &c.
Ont à partir de ce jour leurs BUREAUX
Au 43 VIEILLE-LEVÉE (Decatur),
magasin occupé récemment par MM. A Carrière & Co.
3 oct—3f.

Tabac de Cuba de la Nouvelle Récolte.
40,000 CIGARES de grandeurs assorties, nouvellement retirés de la Douane et à vendre au détail et en lots à la convenance des Consommateurs par
F. A. Gonzales & Bro.,
Coin Camp et Commune,
" Canal et Passage de la Bourse.
3oct—3f No 2 rue Carondelet, près Canal.

ANT. CARRIÈRE. C. CARRIÈRE.
E. L. CARRIÈRE. CHAS. J. CARRIÈRE.
A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
27sept—1an

Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1875.
A partir de ce jour, nous nous adjoignons comme associé, monsieur CHARLES J. CARRIÈRE
La nouvelle maison sera connue sous la raison sociale de
A. CARRIÈRE & SONS,
A. CARRIÈRE & CO.,
Enc. Royale & Douane.
Les soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont transféré leur maison de commerce du No 43 rue Vieille-Levée, au No 25 encoignure Royale & Dauane.
4oct—1mois A. CARRIÈRE & SONS.

Transfert de domicile.
LE Dr FAGET a transféré son domicile au coin Nord Remparts et Bayou; l'entrée est rue des Remparts 231. 3oct—2f

AVIS.
M. le Docteur F. FORMENTO est de retour en ville où il reprit l'exercice de sa profession. Domicile: 207, rue des Remparts, 1re district. Heures de consultation: de 8 à 9 heures et de 3 à 4 heures de l'après-midi. 3oct—1m

RICHARD FROTSCHER,
Marchand de Graines et de Graines de Jardinage de Suisse,
A TRANSFERÉ son magasin du No 12 aux Nos 13 et 15 de la rue Dauphine, presque en face de l'ancien établissement.
2 oct—6f

Restaurants, Hôtels, &c.

Réouverture du
RESTAURANT LOPEZ,
Coin Canal et Bourbon.
LA réouverture de cet établissement aura lieu le SAMEDI 18 septembre 1875. On y servira comme par le passé des lunchs depuis 10 heures du matin jusqu'à la fermeture des théâtres.
14sept—1m

Pension française.
MME A. LAFOND prévient le public et son ancienne clientèle qu'à partir du 15 septembre elle prendra des pensionnaires au mois ou à la semaine.
Rue Bourbon, 109 sous l'Opéra.
7 sept—1m

Restaurant des Quatre-Saisons.
MR. JOHN BOSIO, propriétaire du